

SEPTEMBRE
2007

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 40

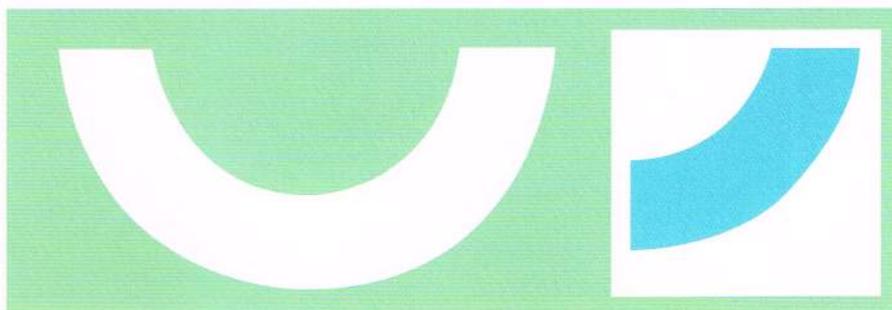
MAIRIE

Téléphone :
05 62 68 13 11

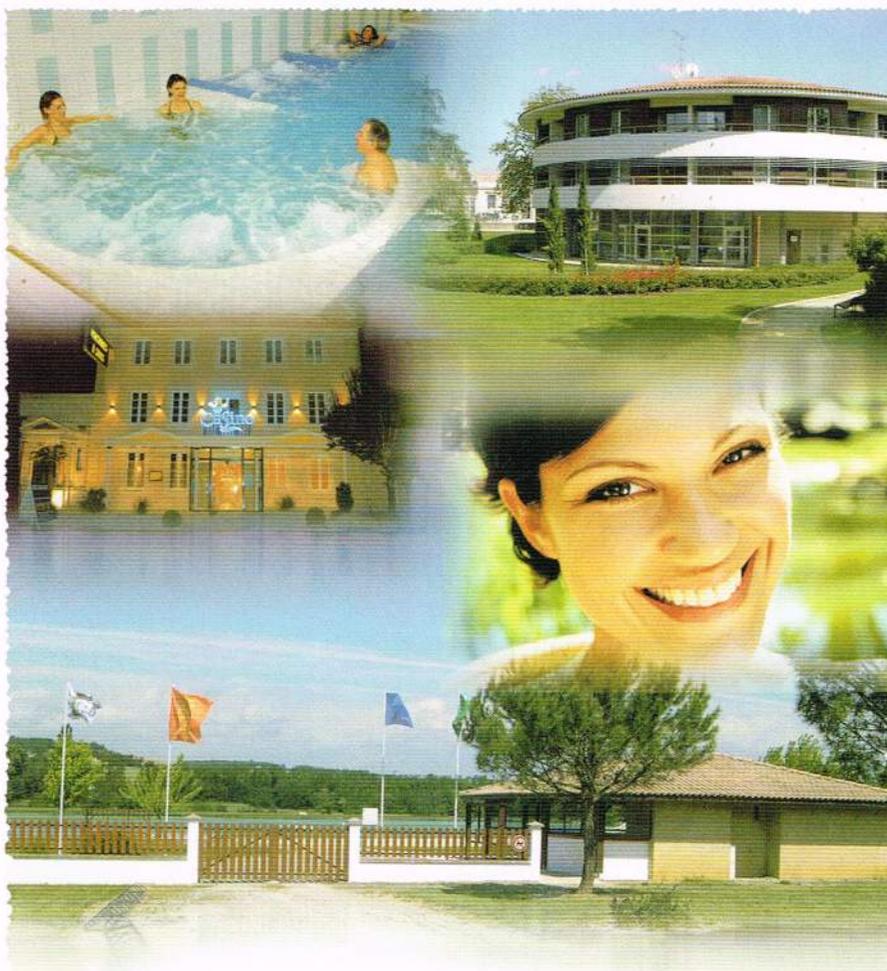
Télécopie :
05 62 68 12 96

E-mail :
Mairie.castera@wanadoo.fr

Adresse internet :
www.castera-verduzan.com



castera verduzan
VILLAGE THERMAL GERS



Sommaire

- page 1 :
Le Mot du Maire
- page 2 :
Travaux du Conseil Municipal
- page 7 :
Travaux des commissions
- page 8 :
Dossier : Vieux-Castéra
- page 10 :
Infos pratiques
- page 21 :
Echos de la vie associative



Le Mot du Maire

Castéroides, Castéroides,

En cette période de rentrée je souhaite, en premier lieu, remercier les associations et leurs bénévoles qui tout au long de l'été ont animé notre village pour notre plus grand bonheur et celui des touristes. Les activités ont été multiples, diverses, de bonne qualité avec une fréquentation en nette augmentation par rapport à 2006 ; beaucoup de monde également sur le marché du dimanche matin ; bilan plus mitigé, en raison du temps, pour la base de loisirs.

En ce qui concerne les travaux en cours, la construction de l'école maternelle (3 classes) s'achève : l'aménagement de la rue entre les deux écoles devrait débuter dans quelques jours (deux voies de circulation séparées par un piétonnier, enfouissement de la ligne moyenne tension, aménagement des abords des 2 écoles, éclairage). On peut raisonnablement envisager une ouverture pour la rentrée de janvier.

La passerelle prévue au-dessus de l'ancien lit de l'Auloue est commandée mais pose des problèmes de mise en place en raison des mesures de sécurité multiples et contraignantes... Le P.A.E. (programme d'aménagement d'ensemble) entre en phase de réalisation et permettra de viabiliser une dizaine d'hectares constructibles : quatre lotissements sont déjà prévus sur ces terrains. Deux études complémentaires, conséquence de l'augmentation de population future, sont en cours : nouvelle station d'épuration, amélioration du pompage et du traitement de l'eau.

Le projet d'aménagement de la rue principale est encore à l'étude. Une première ébauche a été présentée en juillet dernier aux commerçants et doit être revue. Compte tenu de la gêne occasionnée et de la complexité des travaux ceux-ci ne démarreront qu'en octobre 2008.

Castéra avance...parfois plus lentement que prévu, mais les démarches administratives sont de plus en plus lourdes et complexes, difficiles à assumer par les services d'un village de notre dimension. Une décentralisation sournoise et inquiétante accentue ces difficultés. De nouvelles charges, habituellement assurées par les services de l'Etat (D.D.E, D.D.AF, D.D.A.S.S.) sont transférées aux communes : contrôle et surveillance de l'assainissement individuel, contrôle des logements insalubres, sécurité et, dernièrement, renseignements d'urbanisme et prétraitements des permis de construire... Nos services ne sont ni compétents, ni suffisants pour assurer ces nouvelles charges. Comme pour l'assainissement individuel, nous devons faire appel à des structures intercommunales ou renforcer nos services. Tout cela a un coût qu'il faudra assumer...

Pour terminer sur une note plus optimiste, je vous rappelle que Castéra-Verduzan a le plaisir et l'honneur d'avoir été choisi pour organiser le Congrès National des Stations Vertes de Vacances. 150 à 200 congressistes venus de toute la France se retrouveront à Castéra du 11 au 12 octobre prochain. Je suis certain que nous saurons les accueillir comme on sait le faire en Gascogne, avec amitié et convivialité. !

Pierre ESPIET

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Station d'épuration – Marché de maîtrise d'oeuvre:

La nécessité pour notre commune, d'envisager la création d'une nouvelle station d'épuration, conduit le Conseil Municipal à désigner un maître d'œuvre. Un appel d'offre a été lancé et deux propositions nous sont parvenues.

- La D.D.A.F. (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) propose une rémunération forfaitaire de 20510€ HT, soit un taux de 4,10%.
- Hydraulique Environnement Aquitaine : propose une rémunération forfaitaire de 38 500 € HT, soit un taux de 5,5%.

La DDAF a donc été retenue pour cette maîtrise d'œuvre.

Dans l'attente de cette réalisation et compte tenu de la saturation de la lagune par les boues, un curage partiel doit être envisagé. Pour réaliser cette opération la société SEDE Environnement propose un devis d'un montant de 3 000 € HT.

Par ailleurs dans cette perspective, la réglementation impose d'une part, la réalisation d'un plan d'épandage, lié au recyclage agricole des boues et d'autre part, l'établissement d'un dossier de déclaration préalable, au titre de la loi sur l'eau. Pour cette prestation le devis de la société SEDE Environnement s'élève à 3 100 € HT.

Le Conseil entérine la réalisation de ces travaux de curage.

Desserte en énergie électrique :

La construction d'une maison au lieu-dit Bergès nécessitant l'installation d'un réseau basse tension, le Conseil a donné son accord pour la réalisation de ces travaux s'élevant à 5 141€ HT.

Info...

Monsieur le maire se tient à votre disposition à la mairie,
du Lundi au Jeudi de 14h30 à 16h00.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat

Tel. : 05.62.68.13.11

Réaménagement de la station de pompage de Coulom:

Un arrêté préfectoral du 8 décembre 2005 impose à notre Commune, de traiter les paramètres température, taux de fer et d'ammonium de l'eau potable puisée à la station de pompage de Coulom et cela avant fin 2008.

Dans ce sens, une estimation du coût des travaux de réaménagement a été réalisée. Cette estimation concerne : la modification du débit de refoulement du forage, la mise en place d'un aéro-réfrigérant, d'une filtration du fer et la suppression de l'escalier de décantation.

Dans un premier temps nous avons prévu de réaliser un deuxième forage, afin de suppléer au risque de panne sur le pompage existant, et de permettre une meilleure régulation du débit. Mais ce projet a été refusé par les autorités.

En effet, un schéma départemental de l'eau prévoit la réalisation d'un nouveau forage sur la Commune de Bonas, dans un délai encore indéterminé. De ce fait, si Castéra continue de se développer, notre Commune devrait alors se trouver dans l'obligation de se raccorder à cette future station de pompage. C'est la raison pour laquelle l'Agence Adour/Garonne, ne subventionnera pas les travaux que nous engageons actuellement. Cette aide aurait pourtant pu se monter à 25% du coût des travaux.

Malgré tout le Conseil Municipal a décidé d'engager les travaux et de renforcer la capacité de stockage de l'eau, en réparant les réservoirs existants. Nous allons donc aussi mettre en place un dispositif de filtration de nature à rendre à l'eau, des propriétés gustatives conformes aux attentes des usagers.

Il convient néanmoins de rappeler que les analyses réalisées régulièrement, déclarent l'eau fournie aux Castérois, tout à fait propre à la consommation.

Le coût des travaux à réaliser est estimé à 431 352 € HT. Le Conseil Général subventionnera à hauteur de 25%.

La réglementation obligeant à ce que le budget de l'eau s'autofinance entre dépenses et recettes et compte tenu que nous souhaitons maîtriser le prix de l'eau, nous allons demander une dérogation au Préfet, afin de financer ces investissements sur des ressources propres de la Commune. Si la préfecture, qui pourtant nous impose ces travaux par arrêté, refuse cette dérogation, les seules solutions seraient d'aller alors soit vers l'augmentation du prix de l'eau, soit vers la rétrocession du service de l'eau à une société privée.

Le Maire et l'ensemble du Conseil souhaitent cependant conserver une gestion municipale du service de l'eau, qui a permis jusqu'ici de maîtriser les coûts au plus bas de ceux comparés dans le Département. Mais en refusant notre projet de nouveau forage à Castéra et en nous obligeant éventuellement à réaliser des investissements coûteux sur le seul budget de l'eau, l'Etat nous contraint de façon insidieuse, à nous tourner vers des sociétés privées, dont l'actualité a souvent montré qu'elles sont plus chères, sans pour autant garantir la qualité de l'eau qu'elles distribuent.

Info...

*L'assistante sociale, Madame BACARI du Bureau de la solidarité départementale assure une permanence à Castéra, rue du 8 mai, les mercredis après-midi de 14h00 à 18h00.
Téléphone : 05.62.68.13.72*

Modification du Plan Local d'Urbanisme :

Les principales modifications concernent la création d'accès pour les nouvelles constructions en bordure de la rue des Pyrénées (RD 150).

Il est décidé de déplacer les panneaux d'agglomération, afin de sécuriser ces accès, étant alors situés dans la zone 50km/h.

L'entrée de la zone artisanale sera également modifiée.

Par ailleurs, dans les zones U du PLU, les constructions avec bardages bois feront l'objet de restrictions.

Programme d'Aménagement d'Ensemble :

Ce programme qui prend en compte l'aménagement du village et du développement des réseaux, est désormais abouti. Le P.A.E est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne donc un avis favorable pour l'engagement de la commune à réaliser **dans un délai de douze mois à partir de l'ouverture effective des différents chantiers**, les travaux de desserte en voirie, eau potable, électricité, assainissement, concernant respectivement chacun des permis de construire ou autorisation de lotir, englobés dans le périmètre du PAE.

Taux de la taxe professionnelle :

A la demande du Trésor Public, la Commune doit se prononcer sur le taux de TP à appliquer, à la suite de son adhésion à la Communauté de Communes "Cœur de Gascogne". A l'unanimité le Conseil a décidé d'adopter le taux déjà appliqué par la Communauté de Commune soit : 11,80%.

Par la suite, contestant cette décision, une notification de la sous-préfecture, nous interdit de réaliser cette baisse de la taxe professionnelle en une seule fois, arguant du fait que la Communauté de Commune avait préalablement opté pour un régime fiscal d'unification, dont la durée légale de lissage est de trois ans.

En conséquence, la délibération prise le 7 juin pour un taux de 11,80% est annulée et pour 2007 le taux appliqué est porté à 14,23%.

Adhésion au CAUE :

Les membres du Conseil ne souhaitent pas donner une suite favorable dans l'immédiat à la demande du Conseil Architecture Urbanisme Environnement, qui sollicite une subvention de la Commune pour le fonctionnement de cet organisme.

Convention fourniture de repas :

Les repas fournis au CLAE - CLSH de Castéra par le CCAS de Valence sur Baïse ne donnant pas satisfaction, la Communauté de Communes "Cœur de Gascogne" a demandé à la Commune de Castéra de les fournir elle-même, moyennant un règlement de 4€ par repas, règlement effectué après chaque période de vacances.

Pour assurer la fourniture de ces repas le contrat de Mme Castéran est prolongé de 4h par jour, pendant les vacances scolaires.

Le Conseil autorise Mr le Maire à signer cette convention.

Travaux rue de la Guinguette :

Le 2 août 2007, la Commission d'appel d'offres a examiné les devis concernant les travaux d'aménagement de la rue de la Guinguette, qui relie l'ancienne et la nouvelle école :

- Entreprise SOTRASO : 79 018,50 € HT
- Entreprise STPAG : 76 996,30 € HT

Le Conseil entérine à l'unanimité la proposition de la Commission et désigne l'entreprise STPAG, pour effectuer les travaux.

Garantie d'emprunt à la Société Gasconne d'HLM :

En raison de l'évolution des règles financières, le Toit Familial a été amené à demander à la Caisse des Dépôts, un réaménagement de ses contrats de prêts. Après délibération, le Conseil accorde sa garantie, pour le remboursement des prêts réaménagés.

Exonérations de taxes locales :

L'article 77 du Code général des Impôts de la loi des finances pour 2007, prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales, d'exonérer les propriétaires de résidences de vacances situées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Des propriétaires de gîtes et meublés de notre Commune en ont fait la demande, mais devant l'absence de compensation financière de l'Etat pour notre collectivité, le Conseil a décidé de ne pas donner une suite favorable à ces demandes.

Il est en effet contradictoire de considérer d'une part, que nos territoires aient besoin d'être revitalisés (ZRR) et d'autre part de retirer aux communes des ressources financières indispensables à leur développement.

Mme ZUMALACARREGUI, Assistante sociale de la caisse de Mutualité Sociale Agricole (Canton de Valence et Condom), tient sa permanence le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 à l'antenne MSA de Condom, 6 avenue de l'Armagnac.

Tel.: 05 62 68 39 10

Convention avec la DDE :

Le 6 août 2007, Mr le Maire soumet au Conseil un projet de convention définissant les modalités d'intervention de la D.D.E. dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la Commune.

Cette convention s'appliquera durant sa validité, à toutes les demandes et déclarations déposées, excepté les demandes de renseignements d'urbanisme.

Le Conseil a approuvé ce projet de convention.

En revanche, le Conseil déplore le fait que cette convention ne puisse, en raison de la réglementation, prendre en compte les renseignements d'urbanisme. De ce fait, la charge de la Commune s'accroît, sans compensation financière permettant notamment de recruter les compétences appropriées.

Passerelle sur l'ancien lit de l'Auloue :

Deux devis ont été demandés, pour la réalisation d'une passerelle, qui sera située au confluent de l'ancien et du nouveau lit de l'Auloue :

- Troisel : 52 659,38€ T.T.C.
- ITAS Sud ouest : 57 192,00€ T.T.C.

Le devis de Troisel est donc retenu par le Conseil pour la réalisation de cet ouvrage. Ce devis ne concerne que la passerelle. Il reste à la charge de la Commune, l'étude et la réalisation de la structure béton qui supportera la passerelle, ainsi que l'aménagement du chemin piétonnier d'accès et de dégagement.

Questions diverses :

- ❖ Le photographe Jean Christophe Lassalle a proposé la réalisation d'un reportage, destiné à alimenter le site Internet de la Commune. Ce projet de 15 photos pour un montant de 250€ HT a été accepté par le Conseil.
- ❖ Dans le but de remplacer le photocopieur défectueux de l'école, deux devis ont été demandés :
 - Bureau Moderne : 1490 € HT.
 - Bureau Concept : 1390 € HT.La proposition de Bureau Concept est retenue.
- ❖ Le club de football demande la pose de filets pare ballons autour du terrain municipal. Le devis proposé s'avérant extrêmement élevé, il est demandé d'étudier d'autres solutions moins onéreuses.

TRAVAUX DES COMMISSIONS :

Travaux – Affaires scolaires :

Ces derniers temps, les travaux de la nouvelle maternelle située près du terrain de football ont franchi un cap significatif. A l'intérieur on a déjà un très bon aperçu de ce que sera le bâtiment. Chaque corps de métier a œuvré en respectant le calendrier fixé par l'architecte qui s'est employé à ce qu'il n'y ait aucun temps mort dans le déroulement et ce malgré la période de vacances. Aussi les travaux de plomberie avancent simultanément avec la plâtrerie et ne devraient plus nécessiter que quelques jours encore. Les sanitaires n'attendent plus que l'appareillage et les sols souples devraient être posés pour le début octobre. Les baies vitrées des classes vont recevoir des rideaux roulants à lames orientables.

A l'extérieur le crépi va être projeté dès le début septembre puis viendront les derniers aménagements tels que la cour et la clôture. Le sol du préau va être doté d'un revêtement antidérapant.

Fort raisonnablement, la fin des travaux est envisageable avant la fin de cette année.

De plus le chemin d'accès va être complètement rénové depuis la salle omnisports avec une double voie et un piétonnier central éclairé. Un nouveau parking sera aménagé près des tribunes du terrain de football. Les travaux commenceront à l'automne.

Eau et assainissement :

Notre station dépurative par lagunage est constituée de deux bassins de décantation de 6 100 m² et 3 300 m² ; celle-ci est prévue pour une capacité de 800 Eh (équivalents habitants)

Les services du SATESE (organisme de contrôle) ayant constaté un excès de boues dans la première lagune, un curage partiel de celle-ci va être entrepris en attendant qu'une nouvelle station d'épuration voie le jour dans un délai de deux ou trois ans.

La société SEDE Environnement a été chargée de réaliser ces travaux. Deux phases ont été prévues :

- constitution d'un dossier de déclaration avec une étude préalable sur les incidences du rejet des boues en milieu naturel.
- curage et épandage des boues (volume traité environ 200 m³) avec un suivi technique et agronomique réglementaire.

Le montant de ces deux phases a été estimé séparément.

-phase étude : 3 100 € HT soit 3 707,60 € TTC

-phase curage épandage : 3 000 € HT soit 3 588 € TTC

Ces travaux nécessaires au bon fonctionnement du système d'assainissement seront réalisés à l'automne 2007.

Une inauguration

Après plusieurs samedis de corvées de débroussaillage, le chemin rural n° 33 dit de la Fontaine de Coulom est à nouveau accessible aux piétons et parfaitement dégagé. Sur la lancée les équipes de nettoyage ont poursuivi leur travail pour permettre un prolongement par les berges de l'Auloue jusqu'au moulin de Doat.

L'inauguration de ces deux sentiers a pu être intégrée dans le programme des Fêtes gasconnes.

Le samedi 21 juillet à 9 h, environ quatre-vingts marcheurs se sont retrouvés Place Lannelongue pour une randonnée nature. Départ par le quartier Bissins où les constructions nouvelles jouxtent maintenant l'ancienne voie ferrée, fermée en 1951 avec la suppression de la ligne menant à Condom. Des souhaits, projets et réalisations pour relier Castéra-Verduzan au réseau ferré français jusqu'à cette fermeture, trois quarts de siècle se sont écoulés. Subsistent aujourd'hui un tronçon de voie acheté par la commune, un viaduc, une gare et les maisons des gardes-barrière.

La route départementale nous a permis de rejoindre les bords du « petit canal » autrefois entouré de prairies naturelles aujourd'hui lieux de cultures et d'arriver ainsi au moulin de Doat. Remontons à présent la berge rive droite de l'Auloue, la chute d'eau a encore un débit important malgré la saison ; le canal d'amenée dont l'eau entraînait la meule est là. Le moulin à eau fut parmi les premières utilisations par l'homme d'une énergie naturelle. La banalité des moulins (c'est-à-dire l'usage obligatoire et public d'un bien du seigneur) fut supprimée par un décret de la Convention en 1793. Aujourd'hui ce moulin, le dernier sûrement à avoir fonctionné dans la commune, est devenu résidence de vacances.

Tout le long du parcours l'Auloue étale ses eaux et rappelle qu'elle peut facilement submerger les proches cultures et la route d'Auch. Dans un pré a été construite la station de pompage chargée d'alimenter, en eau potable nos foyers. La Fontaine de Coulom que nous gagnons nous indique pourtant que l'eau n'a pas toujours été au robinet et des générations se souviennent encore du caractère sacré des sources, seuls points de ravitaillement de ce bien précieux qu'est l'eau. A Coulom on avait bâti un lavoir (photo n°3 page 13) où se retrouvaient les ménagères pour les lessives du mois ou du trimestre, la cadence des battoirs répondant à celle des langues ! Les hommes pouvaient ici venir remplir leur cuvier à l'aide de la « cassole », l'eau servait ensuite à abreuver les animaux ou à préparer la bouillie bordelaise utilisée pour le sulfatage des vignes, nombreuses à l'époque. Une grande fraîcheur règne autour de cette eau vive où se cachent écrevisses et poissons.

Rapidement c'est le contraste avec la grimpée par le chemin du Vieux Castéra. La roche calcaire affleure comme en témoigne l'ancienne carrière. Le sentier un moment en pente douce va brusquement s'élever au milieu d'une végétation des plus sauvages (photo n°4 page 13) Une petite clairière et un replat sous un gros chêne vert : c'est l'endroit choisi par les organisateurs pour placer le ravitaillement. Chocolat, biscuits, divers sirops sont les bienvenus et chacun se restaure. Le point de vue est remarquable. Aujourd'hui les Pyrénées n'apparaissent pas, seulement nos collines toutes couronnées de bois de chênes, la vallée de l'Auloue et ses boubènes (terres composées de sable, limons argileux rougeâtres et cailloux), les hameaux et fermes – le Sartoulet, Tabor, Laruat, Bergès, le Piot, St-Pé, Guillot-du-Haut, les cultures de la plaine et des versants asymétriques

Un peu plus tôt, en saison nous aurions pu admirer plusieurs espèces d'orchidées fleuries, subsiste encore la lumineuse fleur de « l'herbe de la St Jean », le mille pertuis ainsi nommé à cause des nombreux trous, ou pertuis en vieux français, que l'on croit voir sur les feuilles à la lumière. Encore quelques minutes pour parler du millepertuis très longtemps utilisé comme chasse diable, à condition de le cueillir à la St Jean.

Quelques dizaines de mètres de montée et nous voici devant l'église St Blaise du Vieux Castéra. Malheureusement nous ne pouvons pas visiter cet édifice du XIIIème siècle car des murs et des poutres menacent de tomber ; un projet de restauration est en cours et un appel à mécénat va être lancé très prochainement. Disons simplement que Blaise évêque d'Arménie au début du IVème siècle fut dépecé à l'aide de crochets métalliques par ses bourreaux et est devenu le saint patron des cardeurs dont le travail consiste à carder c'est-à-dire démêler la laine.

L'ancien village fortifié du Vieux Castéra présente quelques maisons bien restaurées et très bien entretenues. Rapidement le chemin s'incline pour une descente raide ; des deux côtés la végétation naturelle colonise toutes les terres anciennement cultivées.

Le sentier de randonnée de pays nous ramène près du « petit canal » que nous suivons, le groupe s'étire. Bientôt c'est le terrain de football, le tennis, l'école et déjà semble flotter dans l'air l'odeur des pâtisseries traditionnelles préparées par les cuisinières bénévoles. A nous la dégustation !

Sur notre agenda :

- lors des Journées du Patrimoine nous organisons le dimanche 16 septembre en partenariat avec la Petite Pierre **une randonnée théâtre**. Le départ a lieu Place Lanelongue à 10h pour le Vieux Castéra. La pièce de théâtre d'une durée de 45 minutes est prévue à 10h30 place de l'église du Vieux Castéra.

Possibilité de se rendre directement en voiture sur le lieu de spectacle. **Entrée gratuite.**

- nous préparons une exposition sous la halle avec le **Centre Permanent pour l'Initiation à l'Environnement** (CPIE) pays gersois.

Le 25 septembre après-midi les enfants de l'école, premiers visiteurs, pourront bénéficier des explications de spécialistes sur la biodiversité dans la région.

Une animation pour adultes aura lieu le dernier jour de l'exposition, le samedi matin 6 octobre.

Entrée gratuite et libre du 25 septembre au 6 octobre.

Nouveau site Internet de CASTERA VERDUZAN :

www.castera-verduzan.com

(Infos - renseignements - Agenda - Photographies - Bulletin Municipal)

INFOS PRATIQUES :

Evènement :

7^{me} Congrès National des Stations Vertes de Vacances



Les 11 et 12 octobre nous accueillerons les participants de ce congrès qui portera sur deux thèmes importants : promotion et mise en marché et gouvernance des stations.

Environ 200 personnes sont attendues durant ses deux journées. Parallèlement aux divers ateliers et séances, un programme de visites est prévu pour les congressistes et accompagnants. Ils pourront profiter des installations du complexe thermal et découvrir les richesses de notre secteur. Nous espérons que ces participants seront d'excellents Ambassadeurs de notre région.

Voici un petit rappel sur le label Station Verte.

Station Verte est un réseau de 600 destinations nature en France. L'attribution du label dépend d'une charte de qualité. La commune doit présenter un attrait naturel, assurer l'accueil et le séjour des touristes.

La charte s'appuie principalement sur les critères suivants :

- Etre une commune de moins de 6000 habitants
- Proposer des hébergements diversifiés et de qualité (classés)
- Offrir des activités variées et adaptées à tous : lieu de baignade, espace de jeux, chemins de randonnée...
- Disposer d'un office de tourisme
- Bénéficier des commerces et services essentiels en saison
- Proposer des animations.

Une commission de contrôle vérifie les critères. Une commune peut ainsi perdre son label si elle ne répond plus aux critères.

Dans le Gers 14 autres communes sont labellisées : Barbotan, Condom, Eauze, Gondrin, Isle-Jourdain, Lectoure, Marciac, Masseube, Mauvezin, Mirande, Nogaro, Plaisance, Riscle et Samatan.

Le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs du GERS nous communique :

CDTL 32/SERVICE JURIDIQUE

Fiche créée le 7/08/2007

*Ces informations sont données à titre purement indicatif.
Le seul texte faisant foi est celui publié au Journal Officiel de la République Française.*

RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ CHAMBRES D'HÔTES :

Rappel de la loi du 14 avril 2006 :

« *Les chambres d'hôtes sont des chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations.* » (article L 324-3 du Code du Tourisme)

Toute personne qui offre à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire du lieu de l'habitation (article L 324-4 du Code du Tourisme).

Les conditions d'application de la présente section sont définies par décret (article L 324-5 du Code du Tourisme). »

Le décret d'application de la loi du 14 avril 2006 vient de paraître et fixe les conditions de fonctionnement des chambres d'hôtes.

▷ Fonctionnement :

L'activité est limitée à un nombre maximal de **5 chambres** pour une capacité d'accueil de **15 personnes** maximum.

L'accueil est assuré par *l'habitant*.

L'activité de location comporte la nuitée *et* le petit-déjeuner.

Chaque chambre d'hôtes donne **accès à une salle d'eau et un WC** et est en conformité avec les domaines de *l'hygiène, de la sécurité et de la salubrité*.

La location est assortie au minimum de la *fourniture du linge de maison*.



Photo n°1
Photo n°2





Photo n°3
Photo n°4



▷ La déclaration de location :

La déclaration est adressée au **maire de la commune du lieu de l'habitation** par voie électronique, lettre recommandée ou dépôt en mairie.

Elle doit faire l'objet d'un **accusé de réception**.

La déclaration doit préciser :

- **L'identité** du déclarant ;
- L'identification du **domicile** de l'habitant ;
- Le **nombre de chambres** mises en location ;
- Le nombre maximal de **personnes susceptibles d'être accueillies** ;
- La ou les **périodes prévisionnelles de location**.

Tout **changement** dans ces éléments doit faire l'objet d'une **nouvelle déclaration** en mairie.

Le maire communique une fois par an au Préfet de Région, au Président du Conseil Régional et au président du Conseil général les statistiques relatives aux déclarations.

La **liste** des chambres d'hôtes est **consultable** en mairie.

▷ Délai :

Les personnes offrent à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes doivent faire la déclaration **avant le 31 décembre 2007**.

Source : Décret n°2007-1173 du 3 août 2007



AMELIORATION DE L' HABITAT

DES AIDES AUX PROPRIETAIRES

POUR CONNAÎTRE LES AIDES ADAPTEES A VOTRE CAS
PRENDRE CONTACT AVEC MH. BELLEVILLE ou S. DONNEZ

- en téléphonant au **05 61 48 87 88**
- par mail karlpetersen@wanadoo.fr
- aux **permanences en Mairie**

MASSEUBE	1 ^{er} mardi du mois	de 10h00 à 12h00
PAVIE	2 ^{ème} Mercredi	de 10h00 à 12h00
ROQUELAURE	3 ^{ème} Jeudi	de 10h00 à 12h00
MONTESQUIOU	3 ^{ème} Jeudi	de 13h30 à 15h30

Infos Paroisse Barran-Jégun :

A partir du 1^{er} septembre 2007, Monseigneur Maurice GARDES, Archevêque d'Auch m'a nommé curé de la paroisse SAINT PIERRE DE BARRAN-JEGUN.

Depuis septembre 2004, je suis aussi curé de la paroisse sainte Fauste du Fezensac où je réside.

J'ai aussi d'autres responsabilités au niveau du diocèse d'Auch.

Cela fait en tout 35 communes, soit une population de 11 756 habitants.

Vous comprenez bien qu'avec 2 paroisses je suis obligé de m'organiser différemment.

A qui faut-il s'adresser pour tout ce qui concerne la vie de la paroisse saint Pierre de Barran-Jégun et en particulier pour Castéra-Verduzan ?

Vous avez 3 répondants :

Jean PASSERIEU	05.62.68.14.19
Gisèle GIANONCELLI	05.62.29.18.22
Elisabeth HYGONNENQ	05.62.68.11.97

Ils vous renseigneront pour la catéchèse, les baptêmes, les mariages, les sépultures, les messes, etc.

En ce qui concerne les sépultures, à compter du 1^{er} septembre, ce sont les laïcs envoyés par l'Eglise qui rendront visite aux familles en deuil, prépareront les sépultures et animeront la prière au cimetière sans le prêtre et cela dans toute la paroisse.

Le prêtre sera présent pour l'instant pour célébrer les sépultures. Cela n'est pas nouveau puisque ça se fait dans notre diocèse d'Auch et dans tous les diocèses de France.

Je compte beaucoup sur votre compréhension et sur l'aide des laïcs.

Tous les mardis et tous les vendredis, il y a une permanence au presbytère de Vic-Fezensac de 9h30 à 12h00. Vous êtes sûrs de trouver quelqu'un qui répondra au téléphone.

Quant à moi, je suis très heureux d'être votre nouveau curé pour continuer à faire vivre l'Eglise avec vous tous.

Abbé Jean-Claude LAGOUANELLE

Voici mon adresse :

Jean-Claude LAGOUANELLE

34 rue Cassaignolles

32190 VIC-FEZENSAC

Tél. : 05.62.64.40.12

Fax : 05.62.06.30.35

Courriel : j.lagouanelle@wanadoo.fr

Un peu plus tôt, en saison nous aurions pu admirer plusieurs espèces d'orchidées fleuries, subsiste encore la lumineuse fleur de « l'herbe de la St Jean », le mille pertuis ainsi nommé à cause des nombreux trous, ou pertuis en vieux français, que l'on croit voir sur les feuilles à la lumière. Encore quelques minutes pour parler du millepertuis très longtemps utilisé comme chasse diable, à condition de le cueillir à la St Jean.

Quelques dizaines de mètres de montée et nous voici devant l'église St Blaise du Vieux Castéra. Malheureusement nous ne pouvons pas visiter cet édifice du XIIIème siècle car des murs et des poutres menacent de tomber ; un projet de restauration est en cours et un appel à mécénat va être lancé très prochainement. Disons simplement que Blaise évêque d'Arménie au début du IVème siècle fut dépecé à l'aide de crochets métalliques par ses bourreaux et est devenu le saint patron des cardeurs dont le travail consiste à carder c'est-à-dire démêler la laine.

L'ancien village fortifié du Vieux Castéra présente quelques maisons bien restaurées et très bien entretenues. Rapidement le chemin s'incline pour une descente raide ; des deux côtés la végétation naturelle colonise toutes les terres anciennement cultivées.

Le sentier de randonnée de pays nous ramène près du « petit canal » que nous suivons, le groupe s'étire. Bientôt c'est le terrain de football, le tennis, l'école et déjà semble flotter dans l'air l'odeur des pâtisseries traditionnelles préparées par les cuisinières bénévoles. A nous la dégustation !

Sur notre agenda :

- lors des Journées du Patrimoine nous organisons le dimanche 16 septembre en partenariat avec la Petite Pierre **une randonnée théâtre**. Le départ a lieu Place Lannelongue à 10h pour le Vieux Castéra. La pièce de théâtre d'une durée de 45 minutes est prévue à 10h30 place de l'église du Vieux Castéra.

Possibilité de se rendre directement en voiture sur le lieu de spectacle. **Entrée gratuite.**

- nous préparons une exposition sous la halle avec le **Centre Permanent pour l'Initiation à l'Environnement** (CPIE) pays gersois.

Le 25 septembre après-midi les enfants de l'école, premiers visiteurs, pourront bénéficier des explications de spécialistes sur la biodiversité dans la région.

Une animation pour adultes aura lieu le dernier jour de l'exposition, le samedi matin 6 octobre.

Entrée gratuite et libre du 25 septembre au 6 octobre.

Nouveau site Internet de CASTERA VERDUZAN :

www.castera-verduzan.com

(Infos - renseignements - Agenda - Photographies - Bulletin Municipal)

Vous pouvez y mettre :

- **Les emballages métalliques : boîtes métalliques, aérosols, briques alimentaires,**
- **Le papier et le carton : emballages carton, journaux, magazines, prospectus**
- **Les bouteilles et flacons en plastique**

Concernant le verre, des points d'apport volontaire sont à votre disposition à proximité de votre lieu d'habitation. Ces colonnes de verre servent uniquement à la collecte des bouteilles, des pots et des bocaux (pas de vaisselles, ni de vitres).

Concernant les autres déchets (déchets verts, bois, gravats, plastiques, ferrailles, cartons de déménagements, textiles, huiles de vidange, piles, batteries, cartouches d'encre, téléphones portables, déchets ménagers spéciaux...), les déchetteries du SICTOM de Condom reste à votre disposition.

Nouveaux horaires des déchetteries :

Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Condom sont étendus du **lundi au samedi de 8h-12h et de 13h30 -18h**

Les horaires d'ouverture de Vic Fezensac sont modifiés :

Lundi 8h-12h et 13h30-18h
Mardi 13h30-18h
Mercredi 13h30-18h
Vendredi 8h-12h et 13h30-18h
Samedi 8h-12h et 13h30-18h

La déchetterie de Montreal du Gers a ouvert ces portes le lundi 9 juillet 2007

Horaires d'ouvertures : **Lundi 13h30-18h**
Mardi 13h30-18h
Vendredi 13h30-18h
Samedi 13h30-18h

Sacs de pré collecte :

Afin de favoriser le geste de tri en milieu rural, le SICTOM de Condom va mettre à la disposition des habitants **utilisant les conteneurs collectifs** des sacs de pré collecte réutilisables. Ce nouvel outil de tri a pour objectif d'éliminer les nombreux sacs plastiques encore présent dans les conteneurs jaunes.

Ces sacs de 40 litres permettront à leurs utilisateurs de stocker les emballages du tri sélectif avant de les apporter dans les bacs collectifs. Les consignes de tri seront rappelées sur le sac.

Les sacs de pré collecte seront disponibles à la fin de l'année 2007. Le premier sac par foyer sera offert gratuitement.

L'ASSURANCE MALADIE COMMUNIQUE :

Le dépistage organisé du cancer du sein

Le cancer du sein est le plus fréquent des cancers féminins. En France, toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans peuvent bénéficier, dans le cadre du dépistage organisé du cancer du sein, tous les deux ans, d'une mammographie. Cet examen est réalisé dans les meilleures conditions de qualité et de fiabilité. Il est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie avec dispense d'avance des frais.

Le cancer du sein est une réalité dans notre pays : aujourd'hui, près d'une femme sur dix développe un cancer du sein au cours de sa vie. Le dépistage du cancer du sein est donc essentiel : il permet de détecter très tôt d'éventuelles anomalies, en l'absence de tout symptôme. Cela permet de se soigner plus facilement et cela augmente les chances de guérison.

C'est pourquoi il est conseillé aux femmes de 50 à 74 ans, âge où elles sont le plus exposées au cancer du sein, de se faire surveiller régulièrement grâce à une mammographie de dépistage effectuée tous les deux ans.

Une démarche simple

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous recevrez, tous les deux ans, un courrier vous invitant à effectuer une mammographie de dépistage, accompagné d'un bon de prise en charge et de la liste des radiologues agréés dans votre département. Choisissez votre radiologue dans cette liste et prenez rendez-vous avec lui.

Parlez-en à votre médecin traitant

La mammographie de dépistage est un moment précieux dans le suivi régulier de votre santé. Pour plus d'informations ou si vous vous posez des questions, n'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant. Il est à votre écoute et peut répondre à toutes vos interrogations.

À noter :

- Lors de votre rendez-vous chez le radiologue, pensez à apporter, si vous en avez, vos anciennes mammographies.
- Vous avez plus de 50 ans et vous n'avez pas encore reçu le courrier d'invitation pour votre mammographie de dépistage ? Demandez conseil à votre médecin traitant pour qu'il vous indique la marche à suivre, ou contactez votre caisse d'Assurance Maladie.

Un examen complet, efficace et fiable, réalisé dans les meilleures conditions de qualité

La mammographie de dépistage est une radiographie des seins. Elle permet de détecter une éventuelle anomalie non détectable à la palpation. Cet examen, qui est rapide (15 minutes environ) comprend deux clichés par sein et est réalisé en position debout, torse nu. Pour visualiser le sein en totalité, il faut le comprimer entre deux plaques. Pour certaines femmes, la sensation de compression peut être inconfortable, voire légèrement douloureuse, mais elle

ne dure que quelques instants.

La mammographie de dépistage est réalisée dans les meilleures conditions de compétences professionnelles et de qualité du matériel.

Des critères de qualité rigoureux

Le radiologue que vous consultez pour votre mammographie dans le cadre du dépistage organisé et les manipulateurs en radiologie ont reçu une formation spécifique.

Le matériel de radiologie utilisé obéit à des normes de qualité strictes ; il est agréé et contrôlé tous les 6 mois.

Les clichés sont relus par un second radiologue. Cette double lecture est un gage de qualité et de fiabilité : près de 8 % des cancers du sein sont détectés grâce à elle.

Elle est en principe précédée d'un examen clinique de vos seins, et d'un interrogatoire afin de connaître vos antécédents personnels et familiaux.

À la suite de cet examen complet, votre radiologue interprète immédiatement les clichés

- Si votre mammographie est jugée normale, les clichés sont relus par un autre radiologue, également formé ; cette double lecture a pour but d'assurer un maximum de qualité. Vous recevrez les résultats définitifs, accompagnés des clichés, dans un délai de quinze jours environ. Les résultats seront également communiqués à votre médecin traitant ou à votre gynécologue.
- Si une anomalie est détectée, votre radiologue effectue de nouveaux clichés et éventuellement une échographie ; il vous expliquera la suite à donner aux résultats et vous orientera si nécessaire vers un médecin spécialiste.

La mammographie de dépistage est gratuite

La mammographie de dépistage, dans le cadre du dépistage organisé, est prise en charge à 100 % par l'Assurance Maladie avec dispense d'avance des frais. Pour cela, lors de la consultation chez votre radiologue, munissez vous du bon de prise en charge reçu avec votre courrier d'invitation et de votre carte Vitale. Vous n'aurez rien à payer. En revanche, les examens complémentaires (échographie par exemple) restent pris en charge par l'Assurance Maladie dans les conditions habituelles.

À savoir

- Conservez soigneusement vos clichés ainsi que le compte-rendu ; ils vous seront utiles lors de votre prochaine mammographie de dépistage dans deux ans (pour permettre à votre radiologue de comparer les clichés), ou de votre consultation chez votre médecin traitant ou votre gynécologue.
- Certains cancers peuvent apparaître dans l'intervalle de deux ans séparant deux mammographies de dépistage. C'est pourquoi, il est important de consulter au moins une fois par an votre médecin traitant ou votre gynécologue pour un examen clinique de vos seins.
- Si vous constatez un changement dans l'apparence de vos seins comme une bosse, une rougeur, ou un écoulement, aller consulter votre médecin traitant ou votre gynécologue.



Numéros Castérois Utiles :

⇒ **Mairie :**

- Secrétariat : 05 62 68 13 11
- Télécopie : 05 62 68 12 96
- Courrier électronique : mairie.castera@wanadoo.fr

⇒ **Ecole :** 05 62 68 13 35

⇒ **Salle de Sport :** 05 62 68 19 80

⇒ **Stade Municipal :** 05 62 68 18 50

⇒ **Maison du Tourisme et du Thermalisme en "Cœur de Gascogne" :**

- Accueil : 05 62 68 10 66
- Télécopie : 05 62 68 14 58
- Courrier électronique : ot-si.castera@wanadoo.fr

⇒ **La Poste :** 05 62 68 13 29

⇒ **Crédit Agricole :** 05 62 68 13 27

⇒ **Groupe Médical :** 05 62 68 11 33

⇒ **Pharmacie :** 05 62 68 13 20

⇒ **Cabinet Infirmier :** 05 62 65 56 18

⇒ **Cabinet dentiste :** 05 62 68 12 55

⇒ **Kinésithérapeute :** 05 62 68 14 25

⇒ **Association Cantonale d'Aide à Domicile :** 05 62 68 15 75

⇒ **Centre de loisirs « La Boitamôme » :** 05 62 68 19 86

⇒ **Services des Eaux :** 06.82.88.30.76

En cas d'Urgences : SAMU : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

ECHOS DE LA VIE ASSOCIATIVE



Bonjours à tous,

Club Beau Soleil :

Voilà l'été est passé, sans trop de soleil, mais avec beaucoup de manifestations dans notre village.

Pour le club, les mamies sont retournées à l'école et après avoir fait plusieurs visites dans les classes, avoir visité avec celles-ci le musée de l'école de Saint-Clar, une histoire est inventée par les enfants et les mamies, et au cours d'une réunion un livret leur est remis, il est visible au club les mercredis après-midi.

A ce jour, les voyages effectués ont été une réussite,

- la visite du château de Milandes a permis à nos adhérents de rencontrer un des fils adoptifs de Joséphine Baker.
- l'escapade en Roussillon s'est déroulée dans une très bonne ambiance et le temps était de la partie.

Nous vous informons que le Conseil Général nous a laissé, après avoir changé les leurs, deux ordinateurs. Nous pensons donc pouvoir créer une initiation à l'informatique pour nos adhérents.

La journée amicale est toujours en prévision.

Nous remercions tous nos adhérents pour leur participation et leur gentillesse envers le club.



Musicoli :

Les vacances se terminent et déjà Musicoli se prépare, avec enthousiasme, à reprendre ses activités.

L'association Musicoli propose essentiellement des cours de musique ouverts à toute personne désirant apprendre la pratique instrumentale.

Ce n'est pas l'unique but de notre association ; il est aussi de promouvoir la musique : favoriser le désir de jouer ensemble, de découvrir et mieux connaître la musique.

Notre association souhaitant s'ouvrir à la vie du village, cherche à s'impliquer dans la vie castéroise.

Cette année, elle a participé à Festif pompiers et a co-organisé la fête de la musique avec IDEAL 32 et le casino.

Musicoli propose des cours :

- d'éveil musical pour les plus petits
- de saxophone
- de formation musicale (solfège)
- de guitare
- de piano
- d'accordéon.

Bien que petite, notre association fourmille d'idées, de projets. Si vous avez envie de nous aider et partager ces projets avec nous, n'hésitez pas à nous contacter.

Pour tous renseignements, téléphonez au : 05 62 68 34 73 (Sylvie VOTANO)

ou au : 05 62 68 15 47 (Joëlle TONINATO).

Comité FNACA Castéra-Jégun :

Dernièrement, les 1^{er}, 2 et 3 août, notre comité en partenariat avec le club Beau Soleil a effectué son voyage annuel en Cerdagne.

Au cours de celui-ci nous avons pu visiter Font-Romeu et le four solaire d'Odeillo au tout début.

Puis ce fût la descente vers la côte Vermeille avec le petit train jaune qui nous a permis de découvrir des paysages magnifiques jusqu'à Villeneuve de Conflent, merveilleux petit village médiéval flanqué de ses fortifications à la Vauban. Vernet les bains où nous avons séjourné, Prades, les orgues d'Ille sur Têt, Thuir et ses caves, Castelnou et ses ruelles étroites sont autant de sites découverts et appréciés.

Le dernier jour, nous avons rejoint la côte Vermeille et plus précisément Collioure et surtout Port-Vendres qui était pour nous un pèlerinage puisque beaucoup d'entre nous sont partis en Algérie par ce petit port.

A cette occasion le comité local présidé par Abed MEHIDI bien connu de certains castérois, nous a reçu, et c'est ensemble que nous avons déposé une gerbe au pied du mémorial dédié aux morts d'AFN du département des Pyrénées Orientales, suivi d'une Marseillaise à capella très émouvante. Et pour clôturer, une excellente paella préparée et servie par nos amis, bien accompagnée par le fameux Banyuls et par certains rythmes créoles... ! nous a permis de nouer des liens, qui devraient se poursuivre l'année prochaine puisqu'ils envisagent de faire un séjour chez nous pour visiter notre région.

C'est ainsi que s'achevait un magnifique voyage où, comme toujours, la bonne humeur et la convivialité ont été appréciées de tous.

Rendez-vous a été pris pour l'année prochaine sous d'autres cieux.

Journées Gascogne et Traditions :

2007 a été un bon cru, excellente réussite pour toutes les activités programmées.

Grâce à la collaboration avec l'association de sauvegarde du Vieux Castéra, la randonnée pédestre orchestrée par Danièle MAZA et Francis AGRAS a permis à près de 80 marcheurs de découvrir le nouveau sentier ouvert cet hiver par beaucoup de bénévoles sur le coteau sud du Vieux Castéra.

Tout ce monde et plus encore, plus de 150, a ensuite comme à l'accoutumé fait honneur aux excellentes pâtisseries gasconnes préparées par de nombreuses épouses que nous remercions particulièrement.

L'après-midi du samedi 80 (sportifs) ont participé au Tri gascon (Bérets, Palets, Quilles) agrémentant la fréquentation du parc.

Et puis bien sûr le point d'orgue de ces Fêtes gasconnes a été le concert de Marcel AMONT. Que de souvenirs avec ce chanteur (gascon) aux 78 printemps particulièrement bien portés, ce qui en a surpris plus d'un.

Il a interprété tous ses succès avec beaucoup de punch, notamment « Le Chapeau de Mireille », « Bleu Blanc Blond », « Le Mexicain » pour le plus grand plaisir du nombreux public.

Ce fût une soirée particulièrement réussie, avec en première partie l'excellent groupe « Lous Cantayres de Castéra » qui s'affirme à chaque sortie, magistralement dirigé par Elisabeth HYGONNENQ bien aidée cette année par Marie-Lise RIU. Merci infiniment à Elisabeth pour sa compétence, mais aussi pour sa patience.

La journée du dimanche avec toutes ses animations, marché, Baladins gersois, jeux du monde, repas, balade en poneys ont permis grâce au soleil revenu d'apporter à notre village une journée agréable qui permet à « Gascogne et traditions » d'ancrer cette manifestation chaque année davantage dans le concert des animations de notre commune, en concertation avec IDEAL 32.

Avant de terminer, un immense merci à Monsieur l'abbé CAZES qui depuis 6 ans nous permet d'intégrer la messe en gascon, toujours bien accompagnée par la chorale paroissiale, dans ces Fêtes gasconnes.

Pour les aides apportées à leurs réussites nous remercions tout particulièrement le Casino de Castéra et Messieurs MICHENAUD, LEMAISTRE et Carole VITALI, IDEAL 32, le Conseil Général du Gers, la Communauté des communes et monsieur BAYLAC, la commune de Castéra, les commerçants du village, le foyer des jeunes ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui ont eu la gentillesse de s'habiller en costume traditionnel.

Rendez-vous à l'année prochaine pour une fête encore plus belle.

Calendrier des manifestations

SEPTEMBRE

Mardi 25 : Exposition par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) – Mairie

OCTOBRE

Lundi 1^{er} : Courses hippiques : 4courses de trot, 2 courses de haies, 1 cross – 14 h

Lundi 8 : Courses hippiques : 7 courses de trot – 14 h

Dimanche 14 : Loto du Club Beau Soleil – 15 h à la mairie

Samedi 20 : Spectacle musical/ répertoire Django Reinhardt – 21 h à la mairie (G)

Dimanche 21 : Journée de l'ADOT (dons d'organes)/UNICEF : randonnée, conférence, Pique-nique à l'hippodrome.



- **Amicale des Sapeurs Pompiers** : Co-Pdts Melle GABOULOFF S et M RIEIRA L.
33, Av. de la Ténarèze - Castéra Verduzan, 05 62 68 19 64
- **V C C R G Basket** : Pdt M. RAOUL Cl., 4, Quai des Marronniers - Auch
06 89 84 03 12 – (secrétariat : 05 62 28 51 89)
- **Club Beau Soleil** : Pdte Mme MARCOU M, 3 rue de la Cigaleraie - Castéra Verduzan,
05 62 68 17 93
- **Club d'Echecs**: Castéra-Verduzan, 06 80 83 02 96

- **Commerçants/Artisans** : Pdt M ZADRO JC, au Conté, Castéra Verduzan,
05 62 68 13 77
- **Festif' Pompiers Castéra**: Pdt M RINALDI JJ, 10 rue de l'Amitié - Castéra-Verduzan
06 07 12 60 53
- **F.N.A.C.A, Amicale des Anciens Combattants** : Pdt M LAPEYRE JC, Guillot du Haut,
Castéra Verduzan, 05 62 68 13 21
- **Football Club Castéra Verduzan** :Pdte Mme BONNET Ch. - Bonas
05 62 64 50 46
- **Foyer des Jeunes** : Pdt M PORTAL Jacques, Monferret, Ayguetinte, 05 62 68 14 47

- **IDEAL** : Pdt M AGRAS P, 20 rue du Lac, Castéra Verduzan, 05 62 68 14 39

- **La Petite Pierre** : Pdt M COMBES M., en Boubé, Roquelaure, 05 62 68 19 00
www.petitepierre.net; petitepierre@free.fr
- **Les Amis du Vieux Castéra** : Pdte Mme MAZA D. Le Vieux Castéra, Castéra Verduzan
05 62 68 12 25
- **Musicoli** : Pdte Mme VOTANO S, rue de l'Armagnac, Castéra Verduzan, 05 62 68 34 73

- **Office du Tourisme et du Thermalisme en "Cœur de Gascogne"** :
Pdt M. RAMOUNEDA B, 2 rue de l'Eglise, Castéra Verduzan, 05 62 68 13 22
- **Parents d'Elèves** : Pdtes Mmes DARRIOLAT L. et DUBOIS L., Castéra Verduzan,
05 62 68 19 86
- **Saint Hubert Castéroise** : Pdt M AGRAS P, 20 rue du Lac, Castéra Verduzan,
05 62 68 14 39
- **Société Hippique** : Pdt M FITTE M., à Pardiac, Larroque Saint Sermin, 05 62 68 11 03

- **Société de Pêche** : Pdt M PALLARES G, LeHiton, Castéra Verduzan, 05 62 68 12 58

